

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme le très honorable représentant le sait, les questions de pétrole et de gaz naturel, sont de la compétence de mes collègues, le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pour ce qui est de routes ou de chemins de fer à construire dans le Nord, nous sommes présentement en pourparlers avec les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

J'ai eu des conversations avec M. Peacock, ministre de l'Industrie et du Commerce; j'ai voulu savoir comment nous pourrions construire des routes allant vers le Nord, y compris la route Mackenzie, et comment nous pouvions raccorder les chemins de fer de la Colombie-Britannique au CN de façon à pouvoir pénétrer encore davantage dans le Nord. Évidemment, tout cela dépend des ressources qui peuvent être mises en valeur et nous devons attendre encore un peu pour voir ce que les entreprises qui existent actuellement et le ministère de l'Énergie vont découvrir.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. Il a mentionné l'Alberta et la Colombie-Britannique. J'aimerais lui demander si oui ou non la route la plus commode ne serait pas celle qui passerait par la Saskatchewan et quel est le coût estimatif aujourd'hui d'un tel chemin de fer qui passerait par la Colombie-Britannique et l'Alberta et aurait son terminus, comme je l'ai mentionné, en Saskatchewan. Est-ce que ces estimations ont été faites?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, j'ai vu le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'Alberta et le premier ministre de Colombie-Britannique. Je n'ai pas encore vu le premier ministre de Saskatchewan. Mais j'en ai l'intention. Je crois que la question des transports dans le nord devra être étudiée en consultation avec les provinces. Dès que ces études seront terminées, je serai heureux de présenter un rapport au député.

M. Diefenbaker: Ces groupes de travail qui semblent avoir été créés pour étudier la question ont-ils fait une évaluation des coûts?

M. Marchand (Langelier): Oui. Une partie a été évaluée, d'autres ne l'ont pas encore été.

LES PROJETS DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le ministre dire qu'il consultait actuellement des membres du gouvernement de Colombie-Britannique et d'Alberta. Par contre, j'ai été déçu de ne pas l'entendre dire qu'il était en consultation avec les représentants élus des populations du nord à cet égard. Je vais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il semble que le président Nixon ait indiqué qu'il a l'intention de proposer une loi qui annulera la décision des tribunaux au sujet de la construction de la ligne Alyeska; apparemment, le président Nixon préfère la route maritime; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre lui-même ont-ils réitéré la protestation envoyée par le Canada aux États-Unis il y a quelque temps?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit au député de Calgary-Nord hier, il y a environ onze mois, nous avons fait savoir à l'administration américaine

Questions orales

que nous préférions que l'oléoduc soit construit le long du corridor Mackenzie plutôt que le long de la route Alyeska. L'administration américaine décida alors, et apparemment elle s'en tient à cette décision, de suivre la route Alyeska, mais je précise que cette question doit être soumise aux tribunaux encore une fois. En premier lieu, le juge Hart devra évaluer les possibilités offertes par la route canadienne; il est donc possible que plusieurs années s'écoulent avant qu'un jugement définitif ne soit rendu. J'imagine que ce jugement tiendra compte dans une large mesure des études effectuées au Canada.

* * *

LES TRANSPORTS

LA MENACE DE GRÈVE DES PILOTES DE LA CÔTE OUEST—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le sujet intéresse le gouvernement fédéral. Vu la menace d'une grève prévue pour ce soir à minuit par l'association des pilotes côtiers de la Colombie-Britannique, ainsi que les instances que lui a fait parvenir par télégramme le premier ministre de la Saskatchewan, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a prises pour voir à ce qu'il y ait immédiatement reprise des négociations?

• (1510)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que les parties intéressées sont réunies actuellement. Toutefois, je voudrais souligner qu'il s'agit d'une situation très particulière, car l'association des pilotes et celle des employeurs sont des compagnies enregistrées en vertu de la législation de la Colombie-Britannique. Ce ne sont pas des syndicats selon la définition du Code canadien du travail.

M. Benjamin: Étant donné que l'Administration de pilotage du Pacifique fait rapport au ministre des Transports et que la plupart des propositions de la British Columbia Coast Pilots Association ont trait à l'amélioration des conditions de travail, des méthodes de sécurité et de la sûreté du matériel, le ministre chargera-t-il l'Administration de pilotage du Pacifique de reprendre les négociations. Assurera-t-il l'Administration qu'il y aura des fonds suffisants pour donner suite aux propositions des pilotes concernant les méthodes de sécurité et les conditions de travail?

M. Marchand (Langelier): Je n'ai pas l'intention de donner des directives à l'Administration de pilotage et je me demande si je suis autorisé à le faire aux termes de la loi. Toutefois, les négociations se poursuivent actuellement et je n'ai certes pas l'intention d'intervenir. Je crois que nous devons tous être très prudents en l'occurrence, car les pilotes de la côte du Pacifique de même que les autres pilotes ne sont pas des salariés qui font de \$2,000 à \$3,000 par année, mais leur traitement s'échelonne en moyenne entre \$25,000 et \$30,000 par année. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont aucun droit. Ils en ont et ils négocient. Il serait préférable je crois, que le député attende la fin des négociations.